



**Syndicat national de l'administration scolaire
universitaire et des bibliothèques
*Fédération syndicale unitaire***

Personnels de la catégorie C administrative, une revalorisation indemnitaire 2022 arrachée par l'action syndicale !

Le groupe de travail concernant le projet ministériel pour la revalorisation indemnitaire 2022 des personnels de catégorie C de la filière administrative, les AdjAENES, affecté-es dans l'enseignement scolaire (services centraux et déconcentrés, EPLE, établissements publics nationaux, CIO, etc...) s'est tenu ce vendredi 18 février...

Le SNASUB-FSU vous en rend compte !

Cette réunion s'est déroulée dans la suite de celle du 12 janvier dernier qui concernait les collègues administratifs de catégories A et B, les AAE et les SAENES.

Pour rappel, [notre courrier du 18 janvier dernier](#) sur l'ensemble des questions et problèmes soulevés par la politique indemnitaire de notre ministère et réclamant notamment que les collègues AdjAENES et ITRF, titulaires et non-titulaires, ne soient pas exclu-es du dispositif 2022 prévu par le ministère.

Pour répondre à notre revendication d'une revalorisation des salaires de toutes et tous, la direction générale des ressources humaines des ministères de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur s'est sentie contrainte, de son propre aveu, de "racler quelques fonds de tiroirs" budgétaires.

Ceci lui a permis de mettre sur la table **une augmentation de 400 euros bruts annuels** pour tout-es les AdjAENES, quelle que soit l'affectation des personnels dans l'enseignement scolaire (services, EPLE, grands établissements nationaux, CIO...).

La DGRH a déterminé une cible nationale (montant annuel brut) à atteindre par chaque académie qu'elle a refusé de communiquer aux organisations syndicales. Pour atteindre cette cible, la DGRH rajoute en moyenne 100 euros supplémentaires par agent pour permettre aux académies qui verseraient des montants annuels inférieurs à ladite cible (secrète, donc !) de s'en rapprocher.

La DGRH nous a cependant précisé que "presque toutes" les académies seraient concernées par ces 100 euros bruts supplémentaires par agent. Ceci permet donc de déduire que la majorité des AdjAENES pourront bénéficier d'un montant supérieur aux 400 euros nominaux affichés.

Autrement dit, la revalo 2022 pour les AdjAENES sera sans doute comprise entre +400 et +500 euros brut annuels, à confirmer dans vos académies dès que les prochaines réunions de groupes de travail ou des comités techniques académiques se seront tenus, puisque ces mesures doivent y être présentées et discutées.

Le gouvernement souhaite que cette revalorisation soit mise en œuvre très vite, comme pour les A et les B, et dans le même temps pour les trois catégories : **le 1er tour des Présidentielles** ayant lieu le 10 avril prochain, **personne n'est dupe !**

Dans ces réunions ministérielles, le SNASUB-FSU a défendu ses revendications, en cohérence avec son intervention auprès du ministre, résumé dans [son courrier du 18 janvier dernier](#).

La revalo indemnitaire 2022, il la faut pour tout.es ! Pour les ITRF et les ANT aussi ! Avec l'objectif global, pour nous FSU, de rouvrir dans les meilleurs délais des discussions fonction publique pour intégrer notre prime mensuelle, l'IFSE, dans nos grilles indiciaires revalorisées !

NON au gel de la valeur du point d'indice, POUR sa revalorisation conséquente immédiate !

400 ou 500 euros annuels pour les AdjAENES, c'est trop faible au regard des missions confiées au quotidien (qui relèvent le plus souvent de la catégorie B) et en comparaison des montants prévus pour les collègues de A (au moins 1400 euros bruts annuels) et B (au moins 1000 euros bruts annuels). Nous avons donc proposé le doublement des mesures envisagées, **soit au moins 800 euros bruts pour 2022 pour tout.es !**

Il nous a été répondu que le doublement des mesures prévues en 2022 pour les AdjAENES ne serait pas possible... en 2022 mais qu'il pourrait être un objectif à termes **pour 2023, pour les AdjAENES...**

Le SNASUB-FSU est déterminé à arracher pour toutes et tous les augmentations les plus significatives possible !

Le ministère a ajouté que la revalo 2022 pour les ITRF serait très difficile à mettre en œuvre cette année, faute de crédits disponibles (et qu'une partie était traitée côté enseignement supérieur, notamment dans le cadre de la programmation pluriannuelle de la LPR...)... mais qu'elle serait prévue de nouveau pour 2023...

Le SNASUB-FSU reste vigilant et continue de porter la revendication d'augmentation des primes comme devant être immédiate !

En effet, cette réponse n'est pas acceptable ! À l'heure où la convergence indemnitaire interministérielle semble être un objectif, il nous faut gagner un plan de convergence indemnitaire entre les filières de nos ministères, ITRF et administratifs, enseignement scolaire et enseignement supérieur ! **Il nous faut gagner l'égalité de traitement !**